Image not found or type unknown

Aide droit à l'image journaliste pigiste offre de job

Par **Pupier Lionel**, le **25/11/2016** à **12:28**

Bonjour,
Après des mois de chômage on me propose un poste de "journaliste" dans un site web qui fonctionne bien (assez réputé).
Il me prenne comme AutoEntrepreneur. Bon, ce n'est pas ce que je souhaitais...
Par contre, il me demande de signer un papier pour les photos de mes articles.
En gros, s'il y a un procès...c'est pour moi pas pour eux !

MA QUESTION EST DONC :
Comme je n'ai pas les moyens de m'abonner à des banques d'images, ils me disent que si je prends une capture d'écran d'une photo d'une personnalité (politiques, chanteurs Etc) sur le compte officiel Twitter, Facebook, Instagram Etc de cette personnalité : Je ne risque rien selon eux, IDEM si je prends une capture vidéo d'un des passages Télé ou clip de cette personnalité.

Pour bien valider et ne pas avoir de souci, je dois mettre en légende d'où vient ma photo
Exemple : "Crédits photos capture écran compte Twitter de
Matt Pokora" Ou "Crédits photos capture vidéo BFMTV / Matt Pokora".

Plusieurs personnes du milieu valident ce que m'ont dit mes "futurs employeurs"...Mais j'ai besoin d'être rassuré : EST-CE BIEN Légal ?

Par avance merci à tous car j'ai peur de me lancer à cause de cela (si j'attends trop je peut perdre ce job).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés